

Image not found or type unknown



Convocation devant le tribunal

Par nul, le **25/04/2009** à **15:54**

Bonjour,
Je suis convoquée par un juge unique pour des faits de dégradation d'un véhicule (frais de réparation de 700€) réprimé par l'art 322-1; 322-15 comme noté dans la convocation.
J'ai en effet rayé un véhicule suite à une altercation pour une place de parking, convoquée par la police j'ai bêtement nié les faits, je regrette mon geste si stupide.
Pouvez vous me dire ce qui risque de m'arriver ? je n'ai jamais eu affaire à la justice et je suis complètement paniquée
merci